

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ



- Dénomination* : « L'ARBORAL PAYSAGE ».
- Forme* : Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU).
- Capital* : 1 000 (mille) euros.
- Durée* : 99 ans.
- Objet* : La société a pour objet :
L'activité d'aménagement paysager ; la vente de fleurs et arbustes ;
Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
- Siège social* : 30, rue Maréchal-de-lattre-de-Tassigny à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Président de la SASU* : M. Nicolas Paturel
Né le 04/03/1977 à Saint-Pierre
Demeurant 30, rue Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny à Saint-Pierre
97500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Nationalité française.
- Dépôt* : Tribunal d'instance de Saint-Pierre.

Le 01/05/2019

Le président de la SASU L'ARBORAL PAYSAGE,

Nicolas Paturel

